50 ans d'expérience

MFR TERROU

Tél. : 05 65 40 38 78

WWW.MFR-TERROU.COM

MAISON FAMILIALE RURALE TERROU

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021
2 juin 2022

DES FORMATIONS PAR ALTERNANCE

4°, 3° de l'Enseignement Agricole - CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural
Bac. Pro. Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique
Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
CFA Centre de Formation des Apprentis – MFR TERROU – UAI : 0460664X
Apprentissage :CAP AEPE – Accompagnant Educatif Petite Enfance – Pré apprentissage
SIRET 300 219 706 000 11 - NAF 8532Z - P46L04 – Formation continue : 76460054746
Tél : 05.65.40.38.78 Fax : 05.65.40.38.77 Mail : mfr.terrou@mfr.asso.fr

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
MAISON FAMILIALE RURALE TERROU
Terrou
46120 TERROU

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 2 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 juin, à dix-neuf heures, les membres de l'Association se sont réunis au siège social, Terrou, sur la convocation faite par la Présidente conformément à l'article 8 des statuts.

La fonction de Présidente de l'assemblée générale est assumée par Madame Valérie LESAGE.

La fonction de secrétaire de l'assemblée est assumée par Madame Jeanine TEYSSEDOU.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1- Les pouvoirs des membres représentés par des mandataires
2- Les rapports établis par la Présidente,
3- La feuille de présence.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Sabrina CAYSSIALS, commissaire aux comptes est présente.
Madame Julie DELAIGUE, CER France comptabilité et social est absente.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le nombre de membres présents ou représentés dans chaque collège permet d'atteindre le quorum prévu par les statuts.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des membres représentés par des mandataires,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport d'activité et le rapport financier,
- Le budget prévisionnel 2022,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposés à l'assemblée générale,

La Présidente déclare que l'ensemble des documents officiels prévus par les statuts ont été communiqués aux membres de l'association.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral,
- Approbation du rapport d'activité,
- Approbation du rapport financier,
- Approbation des rapports du commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes prévisionnels 2022,
- Renouvellement des administrateurs,
- Questions diverses ;

Après lecture des rapports moral, d'activité et financier, le commissaire aux comptes fait lecture de ses rapports.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel.

Après discussions, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

1ère résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, du rapport financier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un déficit de – 16 881.01 €, au compte de « Report à nouveau créditeur ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport moral de la Présidente, approuve le dit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2022 approuve ce dernier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5ème *résolution :*

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs suivants,

- Monsieur CASTANIE RENE,
- Madame VERMANDE JEANINE
- Monsieur ROBERT YVES

arrivant à leur terme, décide de renouveler leurs mandats.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6ème *résolution :*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

Valérie LESAGE

50 ans d'expérience
MFR TERROU
Tél. : 05 65 40 38 78
WWW.MFR-TERROU.COM

RAPPORT D'ACTIVITES

I – La MFR de Terrou, son histoire

Créée en 1963, la MFR est née suite à une décision des parents agriculteurs et à la générosité de donateurs qui ont cédé le bâtiment « Ecole des filles » situé au centre du village pour accueillir l'association.

C'est pour répondre au besoin de formation des agriculteurs de « la petite région » que la MFR de Terrou débute ses activités.

Dans les années 1990, une orientation vers les services à la personne émerge avec la reprise des formations de la MFR DE Saint Céré qui vient de cesser toute activité.

Entre temps, un essai d'essaimage, de courte durée, avait été tenté à Gorses avec une MFR de filles.

En 1995, le conseil d'administration au vue d'une situation très sensible décide d'explorer la possibilité de mettre en œuvre un BEPA dans les métiers du cheval.
Après plus de quatre ans hors contrat, cette formation a vu le jour au cœur du berceau de race de l'anglo-arabe (Rodez, Pompadour, Villeneuve sur Lot).
Ce fut une réussite immédiate qui a donné naissance à un Bac Pro et un BAPAAT avec le sentier des professionnels partenaires du sport et du tourisme.
Dans le même temps, dès 1986, l'activité d'accueil fut en pleine évolution.
En 1999, l'activité vacances se dissocie en donnant naissance à une association indépendante « Le Relais de Terrou » affilié aux villages vacances sous l'emblème de la marque « Cap France ».
Non, sans mal, cette scission a eu lieu et la MFR de Terrou s'est retrouvée locataire de nouveaux locaux (bâtiment ancienne école de garçons) habilités par la Communauté de Communes et aujourd'hui gérés par le Grand Figeac.
Les autres bâtiments de la MFR furent pris par la nouvelle association.
Un seul bâtiment dit « Maison Bayle » fut laissé en pleine propriété à la MFR avec un emprunt sur 20 ans suite à sa rénovation.

Lors de cette scission, une convention fut rédigée pour des échanges de services et des locations de bureaux.
En un mot, **une naissance ou plutôt un nouveau challenge de territoire**.

Faire face à une situation financière difficile
Payer des loyers pour l'internat, pour les bureaux
Remboursements des emprunts et dettes
Développer des offres de formations attractives

En 2012, plus de vingt ans après, le conseil d'administration et la direction prennent une décision primordiale pour la pérennité de la MFR : la création d'un plateau technique équestre à vocations multiples qui assoit son pôle compétence au sein du plan régional de l'enseignement agricole de Midi-Pyrénées.
Ce dernier sera plébiscité en 2018 par l'inspection de la direction générale de l'enseignement et de la recherche, comme un équipement innovant, bien dimensionné pour servir une pédagogie en phase avec les référentiels.
Cette commission a aussi souligné qu'il permettra d'ouvrir la MFR sur les objectifs de la nouvelle loi dite « choisir son avenir » en deux mots vers l'apprentissage et la formation continue.
2021 fût une année de projets, d'innovation, de réussites mais aussi de difficultés dues à la crise sanitaire.

II – La Maison Familiale de Terrou

La MFR de Terrou adhère à l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui se compose de 453 associations reconnues par le Ministère de l'Agriculture.
En région, la MFR de Terrou œuvre au sein de la Fédération Territoriale Midi Occitanie et de la Fédération Régionale Occitanie.
La présidente Valérie Lesage, la vice-présidente Jeannine Teyssedou et le directeur Erick CHERMETTE siègent dans ces différentes instances de gouvernance de notre mouvement.
Erick CHERMETTE anime avec Benoit LECAULLE (UNMFR) le réseau des Maisons des Métiers du Cheval sur le territoire national.
Erick CHERMETTE siège au bureau et conseil de l'association du tourisme équestre du Lot ainsi qu'à la société des courses et œuvre en tant que commissaire agrée.

III – La MFR de Terrou, sa gouvernance, son fonctionnement

L'association est administrée par un conseil d'administration présidé par Valérie Lesage et 11 membres (parents, anciens élèves, professionnels…).
Le fonctionnement de l'association repose sur 2 à 3 conseils d'administration par an et une assemblée générale annuelle qui renouvelle ses membres, présente les rapports d'orientation, financiers et moraux.

Membres du Conseil d'Administration :

LESAGE Valérie, Présidente
TEYSSEDOU Jeannine, Vice-Présidente
MONCANY Didier, Trésorier
PROENCA Marie-Yvonne, Administratrice
VERMANDE Jeanine, membre du bureau
CASTANIE René, membre du bureau
ROBERT Yves, Administrateur
SEGOL Guy, Administrateur
BERNARDINO Sylvie, Administratrice
BERNARDINIS Christelle, Administratrice
CHEVALIER Charline, Administratrice
MERLY-RAMEAU Brigitte, Administratrice

IV – Une année particulière

Cette année fût endeuillée par la disparition du directeur-fondateur de la MFR de Terrou, Jean-Marie VEAUX, disparu le 18 juillet 2021 à l'âge de 84 ans.

Qu'il soit ici remercié pour son engagement, sa persévérance à toujours œuvré pour les jeunes, leurs familles et la ruralité.
Oui, Jean-Marie VEAUX aura marqué de son empreinte humaniste et tracé le chemin qui nous guide tous : conseil d'administration, directeur, équipe …
Gardons son histoire pour ne pas oublier d'où nous venons

2021 : Les chantiers réussis

- Qualiopi certification le 9 juin 2021
- Lucie, en cours, qui sera attribuée le 1er avril 2022

V – Les formations

2021 a vu un regain de recrutement tant dans les formations du Ministrère de l'Agriculture que dans l'apprentissage

Classes contrat	1ER Octobre 2021
4ème E.A	6
3ème E.A	24
2ème Bac Pro CGEH	31
1ère Bac Pro CGEH	13
Terminale Bac Pro CGEH	15
CAPA SAPVER	16
CAP AEPE (apprentissage)	16
TOTAL	**121***

***Dont 20 apprentis**

VI – Les partenariats et les actions

Les représentations

- UDAF — Evelyne SAUVANET, représentante de la MFR
- CNFE — Erick CHERMETTE
- PROSPORT — Erick CHERMETTE
- ATE — Erick CHERMETTE
- STE DES COURSES — Erick CHERMETTE
- CRE — Erick CHERMETTE

Préparations

- Réunion Réseau Hippique des MFR
- Lancement du MAF (Meilleur Apprenti de France) et de la campagne « Cheval recrute
- 1ER Forum des Métiers lié à l'emploi et la formation dans les « Métiers du Cheval » à Grosbois le 23/02/2022.
- 1er Forum sur le futur de l'emploi et de la formation dans les courses à Longchamp le 15/03/2022.

Les actions en 2021

- Intervention planning familial
- Conception buffets accueil évènements
- Animation UDAF : gérer son budget
- Action pôle emploi : promotion des Métiers de l'aide à domicile
- Job dating (classe de 1ère, terminale et CAP)
- Astrolab : travail créatif sur la thématique du cœur avec des artistes en résidence à Figreac
- Sessions SST / ASSR

- Passage de galops
- Visite exploitation de Mr MONCANY
- Témoignages Erasmus
- Organisation Erasmus Day
- Participation aux assemblées générales : ATE, Sté des Courses de Gramat, CRE
- Participation aux conseils d'administration de la Fédération Régionale des MFR et de la Fédération Territoriale, ainsi qu'à toutes les actions réalisées en région

VII – Les examens 2021

RESULTATS EXAMENS 2021	
DNB	92 %
CAPA SAPVER	90 %
CAP AEPE	100 %
BAC PRO CGEH	100 %

VIII – La communication en 2021

- **2020/2021** Campagne FRMFR : TV, réseaux sociaux.
  Campagne MFR – Financement Région : vidéo, facebook, google, rénovation du site internet.

- **2021/2022** Campagne FRMFR.
  Campagne MFR : facebook, Instagram, Tiktok, Site.
  Lancement du CAPA Palefrenier Soigneur.

  Communication nationale, articles de presse nationaux et locaux, campagne réseaux sociaux, TAF, salons, stands chez les professionnels.

  Valorisation des talents

50 ans d'expérience
MFR TERROU
Tél. : 05 65 40 38 78
WWW.MFR-TERROU.COM

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

L'année 2021 a connu, comme la précédente, bien des tourments mais aussi des réussites jamais égalées.

En premier lieu, la disparition de Jean-Marie VEAUX, directeur fondateur de la MFR en 1963 et des sa diversité, en créant l'activité « vacances » en 1985.

En second lieu, la pandémie est venue encore perturber les séquences pédagogiques par de nombreuses absences d'élèves, de formateurs, de surveillantes et d'animatrices. Elle a été la cause d'aménagements des contrôles continus de formation, comme des épreuves terminales.

En troisième lieu, parlons des évolutions et des réussites : la certification Qualiopi qui a vu naître la création de nouvelles instances, comme le conseil de perfectionnement. C'est bien un tournant vers l'apprentissage et la formation continue comme vers la mixité des publics. En effet, à la rentrée 2021, toutes nos formations professionnelles ont été ouvertes à l'apprentissage complétant ainsi notre offre.

En quatrième lieu, je voudrais souligner les excellents résultats de nos jeunes, tant au Bac qu'au CAP et DNB (Diplôme National du Brevet).
Félicitations à tous d'avoir, dans un contexte complexe, permis à chacun de cheminer vers la réussite !

En cinquième lieu, l'engagement permanent de l'équipe pédagogique et éducative, à l'initiative du directeur, Mr Erick CHERMETTE, qui a relevé de nouveaux challenges :

- ✓ La labellisation « Lucie » autrement appelée « Amélioration permanente des pratiques ».
- ✓ Les Equi-trait-jeunes, avec une sélection à Cournon d'Auvergne, pour le salon international de l'Agriculture 2022 qui sera exceptionnellement un master d'anciens finalistes.
- ✓ Le forum de l'emploi et de la formation des MFR et de l'AFASEC, animé par Erick CHERMETTE et Guillaume HERNBERGER se tiendra à Grosbois (la Mecque du trot !).
- ✓ Le forum de l'emploi et de la formation dans les courses se tiendra à Longchamp en 2022.
- ✓ Le 11 octobre 2021, au Haras du Pin, s'est tenu le lancement de la première campagne nationale dans les métiers du cheval en tension : « le cheval recrute ». Erick CHERMETTE représentait les MFR liées au cheval.
- ✓ A la même date, le premier concours des Meilleurs Apprentis de France voit le jour dans quatre métiers dès l'année 2021 (palefrenier-soigneur / Lad-Driver / Lad-Jockey / Enseignant) dont la finale se déroulera les 1er et 2 juillet 2022 à Chantilly. Nos élèves y participeront.

Comme vous pouvez le constater, ce fut une année très, très riche ! Sans oublier la nouveauté qui marquera la rentrée 2022 à la MFR de Terrou.
Après 7 ans de combat, avec l'appui de la profession, le Ministère de l'Agriculture nous a attribué l'ouverture du CAP Palefrenier-Soigneur.

Pour tout cela, je tiens à remercier l'engagement permanent des membres du conseil d'administration autour de moi, de l'équipe éducative autour du directeur, les professionnels et nos élèves, Vincent LABARTHE vice-président de la Région Occitanie, en charge de l'agriculture et des établissements agricoles et Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, pour leur soutien dans nos investissements, comme dans nos projets d'amélioration de notre internat, envers les jeunes et leurs familles.

50 ans d'expérience
MFR TERROU
Tél. : 05 65 40 38 78
WWW.MFR-TERROU.COM

RAPPORT FINANCIER

SCG
EXPERTISE-COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

MAISON FAMILIALE RURALE DE TERROU

Terrou

46120 TERROU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2019 j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la « Maison Familiale rurale d'éducation et d'orientation de TERROU » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

SC

Fondement de l'opinion avec réserve

Réserve pour désaccord

1) *Mise à disposition d'un véhicule :*

Le 02 avril 2021, il a été signé une convention de partenariat relative à la mise à disposition d'un véhicule Toyota Corolla à la Fédération Régionale des MFR d'Occitanie.

La mise à disposition du véhicule est prévue sur une durée de 36 mois, soit du 15 avril 2021 au 15 avril 2024. Le montant mensuel du loyer s'élève à 704.67 €.

Le 07 avril 2021, la Fédération Régionale des MFR d'Occitanie a versé une somme de 25 368.26 € à la MFR Terrou pour lui permettre de financer l'acquisition de ce véhicule.
Cette avance, d'un commun accord entre les parties, est conservée par la MFR à titre de loyers.

Au 31 décembre 2021, la MFR Terrou n'a pas appréhendé les loyers perçus d'avance, correspondant à la période du 1er janvier 2022 au 15 avril 2024, soit – 19 378.43 € (704.67 € x 27.50 mois).

La MFR Terrou, propriétaire de ce véhicule n'a pas procédé à l'amortissement de ce dernier.
Sur la base d'une durée d'utilisation du véhicule de 5 ans, la dotation aux amortissements à comptabiliser au 31/12/21 s'élève à : - 3 607.93 €.

2) *Indemnités de fin de carrière (IFC) :*

Au 31 décembre 2021, la provision pour IFC s'élève à 19 502 €.
La variation de la provision déterminée au 31 décembre 2021 par rapport à la provision appréhendée au 31 décembre 2020, soit 7 847 €, n'a pas été comptabilisée dans les charges de l'exercice.

Après prise en compte de ces ajustements, s'élevant globalement à 30 833.36 €, le résultat comptable déficitaire au 31 décembre 2021 à concurrence de -16 681.01 €, devient déficitaire à concurrence de – 47 714.37 €.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SC

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Naucelle, le 16 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

SARL SCG Expertise-comptable & Commissariat aux comptes
Sabrina CAYSSIALS

SARL S.C.G
Expertise-comptable & Commissariat aux comptes
SCG
17 avenue de Rodez 12800 NAUCELLE
Téléphone : 05.65.47.96.90
Portable : 06.88.88.28.39
E-mail : sabcayssials@gmail.com
SIRET : 878 554 989 00011 – APE : 6920Z

BILAN ACTIF

01917 - ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 022,58	1 022,58		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	29 035,43		29 035,43	29 035,43
Constructions	1 038 400,44	523 965,14	514 435,30	543 950,64
Installations techn., matériel et outil. ind.	48 888,14	40 666,35	8 221,79	9 217,15
Autres	254 623,87	197 595,65	57 028,22	38 971,59
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 286,74		2 286,74	2 286,74
Autres titres immobilisés	8 054,12		8 054,12	8 055,00
Prêts				
Autres	5 256,25		5 256,25	5 256,25
TOTAL (I)	**1 387 567,57**	**763 249,72**	**624 317,85**	**636 772,80**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	177 267,52	29 751,12	147 516,40	127 511,07
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	159 148,56		159 148,56	162 706,07
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	194 814,41		194 814,41	205 834,46
Charges constatées d'avance				990,00
TOTAL (II)	**631 230,49**	**29 751,12**	**601 479,37**	**597 041,60**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 018 798,06**	**793 000,84**	**1 225 797,22**	**1 233 814,40**

BILAN PASSIF

01917 - ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	426,86	426,86
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	310 447,35	320 150,12
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 881,01	-9 702,77
Situation nette (sous total)	*293 993,20*	*310 874,21*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	199 512,03	210 644,75
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**493 505,23**	**521 518,96**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 655,00	11 655,00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	**11 655,00**	**11 655,00**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	269 824,21	246 337,30
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 630,19	123 519,44
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	152 655,20	193 890,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	400,00	54,78
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	168 127,39	136 838,25
TOTAL (IV)	**720 636,99**	**700 640,44**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	**1 225 797,22**	**1 233 814,40**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01917 - ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 950,00	2 302,50
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	202 141,86	230 861,36
Dont parrainages	*101 492,00*	*105 185,45*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	540 385,26	495 097,17
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	62 317,03	17 893,82
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	467,87	7 971,11
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**808 262,02**	**754 125,96**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	6 416,66	9 332,92
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	287 860,10	261 037,53
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 521,00	6 121,24
Salaires et traitements	354 104,05	310 021,71
Charges sociales	119 152,91	98 022,37
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	47 898,61	69 686,64
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	34 844,37	29 495,08
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**856 797,70**	**783 717,49**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-48 535,68**	**-29 591,53**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 000,00	3 500,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**4 000,00**	**3 500,00**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 349,03	9 077,13
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**8 349,03**	**9 077,13**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**-4 349,03**	**-5 577,13**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01917 - ORG.MAISON FAMILIALE RURALE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**-52 884,71**	**-35 168,66**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	24 870,98	12 283,51
Sur opérations en capital	11 132,72	13 862,52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**36 003,70**	**26 146,03**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		680,14
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**680,14**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**36 003,70**	**25 465,89**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**848 265,72**	**783 771,99**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**865 146,73**	**793 474,76**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-16 881,01**	**-9 702,77**

50 ans d'expérience
MFR TERROU
Tél. : 05 65 40 38 78
WWW.MFR-TERROU.COM

RENOUVELLEMENT TIERS SORTANT

Trois membres du Conseil d'Administration sont à renouveler :

- Jeanine VERMANDE
- René CASTANIE
- Yves ROBERT